

Réunion du Conseil portuaire du 4 décembre 2020 Compte-rendu

La réunion s'est tenue à 10h00 en Mairie de Saint-Hilaire-Petitville.

↳ Y assistaient :

Pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin :

Jean-Claude COLOMBEL, Président,
Xavier GRAWITZ, Vice-président en charge du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Dominique CHARLOT, Directeur du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Alexandre TCHERNOFF, Responsable finances,

Représentants des usagers du Port de Plaisance de Carentan les Marais :

Membres titulaires : Eric DUROSIER, Bruno FIANT, Dominique GUARNERI, Nathalie HERSENT,
Membres suppléants : Patrick HERMAN, Michel LOPEZ (sans voix délibérative, la représentativité des navigateurs de plaisance étant atteinte).

↳ Etaient excusés :

Messieurs LOUZEAU et VARIN, représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
Michel FOURMENTIN, représentant des associations sportives liées à la plaisance.

L'ordre du jour du conseil portuaire était le suivant :

1. Tarifs 2021 du port de plaisance de Carentan les Marais,
2. Situation des impayés,
3. Modalités de paiement,
4. Budget prévisionnel 2021,
5. Questions diverses (sous réserve de l'application de l'article R5314-23 du code des transports).

Monsieur COLOMBEL, Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin récemment élu, ouvre la séance en se présentant, et procède à la lecture du dernier arrêté de constitution du Conseil Portuaire. En réponse à l'interrogation de M Herman sur le maintien du nom des membres de la CCI dans la composition du conseil portuaire, il est précisé par Monsieur TCHERNOFF que les membres de la CCI figurent sur l'arrêté par obligation juridique.

Après un tour de table des personnes présentes, Monsieur COLOMBEL s'est assuré que le quorum était atteint avec un nombre de 7 membres votants et que tous les membres aient bien reçu en amont le dossier de séance.

En réponse à ses propres constatations et aux remarques des plaisanciers dont il a eu connaissance, Monsieur COLOMBEL prend l'engagement de donner de nouveaux attraits au port.

Il précise aussi que pour le moment la gestion du port de plaisance est une compétence communautaire et exercée par la communauté de communes. L'accent sera mis sur la préservation de la qualité du port et sur l'accessibilité sociale du port de Carentan.

Il souligne dès à présent le lancement d'un programme d'entretien renforcé : achat d'un karcher pour nettoyer les pontons, rénovation des douches, wc et prises électriques... Monsieur FIANT ajoute que l'entretien autour du port est mal fait, que des bateaux sont sales et qu'il faudrait les répartir différemment, qu'il faudrait également supprimer les deux derniers pontons pour recentrer les bateaux. Monsieur DUROSIER évoque la nécessité de conserver l'aire de carénage pour l'entretien des bateaux et Monsieur HERMAN déplore que cette aire serve régulièrement à des manifestations de loisirs.

Monsieur COLOMBEL précise que beaucoup de travail a déjà été fait au niveau juridique par les services qui poursuivront cette mission afin que les bateaux abandonnés quittent le port.

Monsieur COLOMBEL fait ensuite part d'un déséquilibre du budget du port qui est déficitaire dont il faut tenir compte. Ainsi pour retrouver cet équilibre, il faudrait augmenter les tarifs du port de 87 % pour intégrer les salaires des agents dans ce budget, au lieu de les rattacher au budget général de la CCBDC.

Les tarifs du port de Carentan sont plus bas que les autres ports alentours et Monsieur COLOMBEL se dit être conscient des difficultés dues à la crise économique et au problème sociétal du développement de la plaisance. M FIANT fait le même constat : coût d'entretien élevé d'un bateau, moyenne d'âge grandissante des plaisanciers qui vendent leurs bateaux, cependant un nombre plus élevé de passage de permis bateau mais des titulaires qui s'orientent vers d'autres formules de navigation.

Monsieur DUROSIER souhaite que les tarifs restent attractifs car c'est ce qui a motivé son choix d'amarrage à son arrivée en 2006. Monsieur HERMAN tient à signaler que le pourcentage d'augmentation du tarif sur ses contrats d'occupation depuis 20 ans est bien supérieur au pourcentage d'inflation.

Monsieur COLOMBEL confie la présidence de la réunion à Monsieur GRAWITZ pour le déroulement de l'ordre du jour.

1. Tarifs 2021 du port de plaisance de Carentan les Marais

La commission portuaire s'est réunie le 13/11/2020, une douzaine de personnes avait répondu présent et s'est entendue sur une augmentation de 5 % de l'ensemble des tarifs du port pour 2021.

C'est un pourcentage de calcul raisonné qui a été retenu, pour ainsi montrer la volonté de la CCBDC de remonter les finances du port tout en évitant un exode du port par les plaisanciers.

Cette augmentation doit donner une première garantie à la Chambre Régionale des Comptes et ainsi éviter toute mise en demeure.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L.2224-1 du CGCT, un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doit être équilibré en dépenses et en recettes au sein d'un budget annexe de par sa nature industrielle et commerciale.

Aussi, dans le cadre de ce principe, les tarifs du port doivent faire l'objet d'un réajustement afin de pouvoir supporter l'ensemble de ses charges. L'objectif étant de redresser l'équilibre budgétaire et de réajuster les recettes face aux dépenses de structure.

Il est à noter que le tarif visiteur est redéfini pour une présence au port de 1 à 10 jours. A compter du 11eme jour, le visiteur sera redevable d'un mois entier au tarif mensuel.

Messieurs COLOMBEL et GRAWITZ annoncent la mise en place d'un programme de réhabilitation électrique pluriannuel, avec en premier lieu la consolidation de l'installation électrique puis en second lieu la rénovation ponton par ponton. Ce programme est déjà chiffré et inscrit au budget prévisionnel.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur les tarifs du Port de plaisance 2021. Ces tarifs sont acceptés à la majorité des voix soit :

- « 5 voix pour » (Dominique CHARLOT, Bruno FIANT, Dominique GUARNERI, Xavier GRAWITZ, Nathalie HERSENT)
- « 2 voix contre » (Eric DUROSIER et Patrick HERMAN).

Monsieur HERMAN demande à Monsieur le Président si les navires DREKNOR, BARGE D'ASSAUT, FLIPPER II et BELLE DE CARENTAN ont une redevance d'occupation à titre gratuit. Il suggère que ces bateaux payent un droit de port pour augmenter les recettes du port.

Monsieur TCHERNOFF indique que ces 4 bateaux disposent bien d'une Autorisation d'Occupation Temporaire.

Monsieur COLOMBEL ajoute que ces navires sont des éléments touristiques représentant une forte attractivité du port de Carentan et qu'ils amènent des retombées économiques sur notre secteur géographique non négligeables.

Madame HERSENT intervient sur le cas du DREKNOR, en tant que Présidente de l'association, pour mettre en avant son implication sur le territoire et sur la difficulté d'un tel projet à équilibrer les comptes. Le seul coût de l'assurance annuelle du DREKNOR s'élève à 5.000 euros. Elle attire l'attention sur l'intérêt patrimonial de ce navire tout comme les vieux gréements, dont la présence est très sollicitée dans les autres ports également.

2. Situation des impayés

Il convient de rappeler que le recouvrement des créances de la Communauté de Communes relève des missions du comptable public.

Cependant, conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement portuaire, il est énoncé qu'à défaut de paiement dans le délai imparti, l'autorisation d'occupation sera résiliée de plein droit, sans préjudice des sommes dues et sans que l'utilisateur puisse prétendre à une indemnité d'aucune sorte.

Par conséquent, afin de pouvoir réduire au maximum le montant de ces impayés, des procédures de résiliation vont être engagées à l'encontre de l'ensemble des plaisanciers redevables. Ces procédures se feront en partenariat avec le Service de Gestion Comptable de Saint-Lô.

La situation des impayés est en baisse de près de 11.500 euros cette année soit de 58.006,71 euros dont 23.246,08 euros affectées aux procédures de déchéance en cours.

Monsieur TCHERNOFF précise que les procédures de déchéance sont très longues ; Il existe des successions compliquées pour lesquelles il faut faire appel aux ambassades étrangères, au TGI pour que France Domaines soit désigné curateur de la succession vacante...

3. Modalités de paiement

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil portuaire la mise en place d'un prélèvement en 4 fois pour les autorisations d'occupation annuelles des postes d'amarrage. Les plaisanciers qui souhaiteront utiliser ce mode de paiement devront renseigner une autorisation de prélèvement SEPA et la retourner auprès de la capitainerie pour enregistrement sur Alizée (module de gestion portuaire).

Ces prélèvements s'effectueront suivant le calendrier trimestriel suivant :

- 15/01/2021
- 15/04/2021
- 15/07/2021
- 15/10/2021

Ainsi, les plaisanciers disposeront d'un ensemble de moyens de paiement varié leur permettant de procéder au règlement de leur autorisation d'occupation, à savoir :

- Par carte bancaire
- En espèces
- Par chèque
- Par TIPI
- Par prélèvement

Ces paiements peuvent se faire auprès de la trésorerie de Carentan (pour les paiements par carte ou espèces) et du Service de Gestion Comptable de Saint-Lô.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres de la Commission portuaire sont amenés à :

- Autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des AOT annuelles.

Ces tarifs sont acceptés à l'unanimité des voix.

4. Budget prévisionnel 2021

Monsieur TCHERNOFF présente aux membres du Conseil portuaire le document budgétaire inclus dans le dossier de séance, ceci de manière succincte à la demande des membres représentants des usagers.

Le budget réalisé, est arrêté en date du 6 novembre 2020, ainsi que la proposition de budget prévisionnel du port de plaisance pour l'exercice 2021. Ces prévisions, incluant les 5% d'augmentation, pourront être modifiées notamment par la commission des finances ainsi que par le conseil communautaire.

Il convient de préciser les éléments suivants :

- l'exercice 2020 n'étant pas terminé, l'ensemble des écritures de fin d'année n'a pas été réalisé et ne figure pas au sein du présent rapport ;
- des modifications pourront être apportées à ce budget prévisionnel, ne se trouvant pas figé pour l'exercice 2021 ;
- le but de ce rapport est de présenter l'ensemble des inscriptions budgétaires qui font l'objet dès à présent d'une prévision budgétaire. Ces prévisions pourront faire l'objet de modification lors de la commission des finances ainsi que par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

La section d'investissement est équilibrée à 261 661.31 €. Les résultats prévisionnels en date du 6 novembre 2020 présentent un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement. Le résultat cumulé de l'exercice présente un excédent de 38 757.86 €.

Constat est fait que les amortissements ne varient pas, les charges sont constantes.

Monsieur GRAWITZ indique qu'il est plus aisé de maîtriser les recettes que les dépenses. Pour exemple, il précise que les excédents ne tiennent pas compte des situations d'énergie de fin d'année (gaz...) ni du recouvrement des salaires des agents.

Une information est apportée sur la parution d'une publicité de consultation publique obligatoire dans le cadre de l'expiration de la convention de gérance du Contoir des Marais. Dans le règlement de consultation a été spécifiée une demande d'ouverture 7 jours sur 7 entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, pour accompagner le développement de l'attractivité du port. L'actuelle gérante s'est déjà portée candidate.

Monsieur GRAWITZ évoque également le changement des automatismes des portes d'écluse dans un avenir proche. Un cabinet d'études prendra en charge cette mission. Cette étude est déjà budgétée et les crédits ont déjà été ouverts. Ce changement de portes se fera hors saison pour diminuer l'impact sur le fonctionnement du port.

Les membres du Conseil portuaire sont amenés à donner leurs avis sur le projet de budget prévisionnel 2021 du port de plaisance.

Ces tarifs sont acceptés à la majorité des voix soit :

- « 5 voix pour » (Dominique CHARLOT, Bruno FIANT, Dominique GUARNERI, Xavier GRAWITZ, Nathalie HERSENT)
- « 2 voix contre » (Eric DUROSIER et Patrick HERMAN).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Questions diverses hors application de l'article R5314-23 du code des transports :

Sur la demande de tenue de réunion du CLUPP en 2020 :

-une réunion du CLUPP au 2eme trimestre 2020 était prévue. Celle-ci n'a pas pu avoir lieu suite aux prescriptions sanitaires en vigueur et au changement de gouvernance de la communauté de communes. Une réflexion est engagée sur la possibilité de fixer une réunion à compter du 15/12/2020.

Sur la tenue de 2 conseils portuaires obligatoires par an :

-Il est envisagé une réunion au cours de chaque 1^{er} trimestre, et 2 réunions au cours de l'année.

Sur le programme événementiel de 2021 :

-le programme n'est pas encore connu à ce jour.

Sur les plaques de signalisation des perches du canal :

-M HERMAN s'engage à déposer ce jour les plaques réalisées gracieusement par l'AUPPC au bureau de la Capitainerie. Monsieur COLOMBEL le remercie pour cette action. M CHARLOT s'engage à programmer la pose de ces plaques par les agents portuaires au plus vite dans le planning des interventions techniques.

Sur les incivilités au port :

-une coopération étroite avec la gendarmerie est établie. Seule la gendarmerie est habilitée à intervenir en cas de délit.

Sur des projets futurs d'autres activités nautiques :

-les projets commencent à se dessiner sur la friche dite de Gloria, par exemple, la réhabilitation du canal de jonction pour certaines activités nautiques.

Sur les jets d'eau situés sur l'esplanade du port :

-Il est demandé que les jets d'eau soient stoppés la nuit et pendant l'hiver. La demande va être transmise à la Mairie qui gère cette installation.

Sur le stationnement sur le ponton d'accueil écluse :

-une étude de la demande d'installation d'une liaison téléphonique filaire et d'un bouton d'appel, suggérée par M HERMAN, sera étudiée dans un rendez-vous technique à venir.